

La tarification du carbone en Amérique et dans les Caraïbes



Alexis L. Leroy
ALLCOT Group
@ALLCOT_news

À propos d'IETA

The screenshot shows the IETA website homepage. At the top is the IETA logo and a navigation menu with links for HOME, MEMBERS ONLY, IETA COUNCIL, ABOUT IETA, and NEWS. Below the navigation is a section titled 'MARKET SOLUTIONS FOR CLIMATE CHANGE' with a sub-header 'IETA INSIGHTS' and a large green number '4'. The main text describes IETA as a nonprofit business organisation created in 1999 to serve businesses engaged in the field of carbon markets. Below this is a section titled 'WHO WE ARE' with three columns of text: 'Our vision is a single global carbon price produced by markets of high environmental integrity...', 'With deep relationships in key policy centres and commercial arenas, IETA is the collective voice for the full range of businesses involved in carbon pricing - all around the world.', and 'We enable our members to capture opportunities, mitigate risks and manage uncertainties of global carbon policy.' Below this is a banner for 'IETA @ COP23 FIJI IN-CLIMATE CHANGE CONFERENCE BONN 2017'. At the bottom is a section titled 'OUR MEMBERS' with logos for Commonwealth Bank, firstclimate, Marubeni, and VCS. A footer bar at the very bottom says '2018 EVENT & PUBLICATION CALENDAR'.

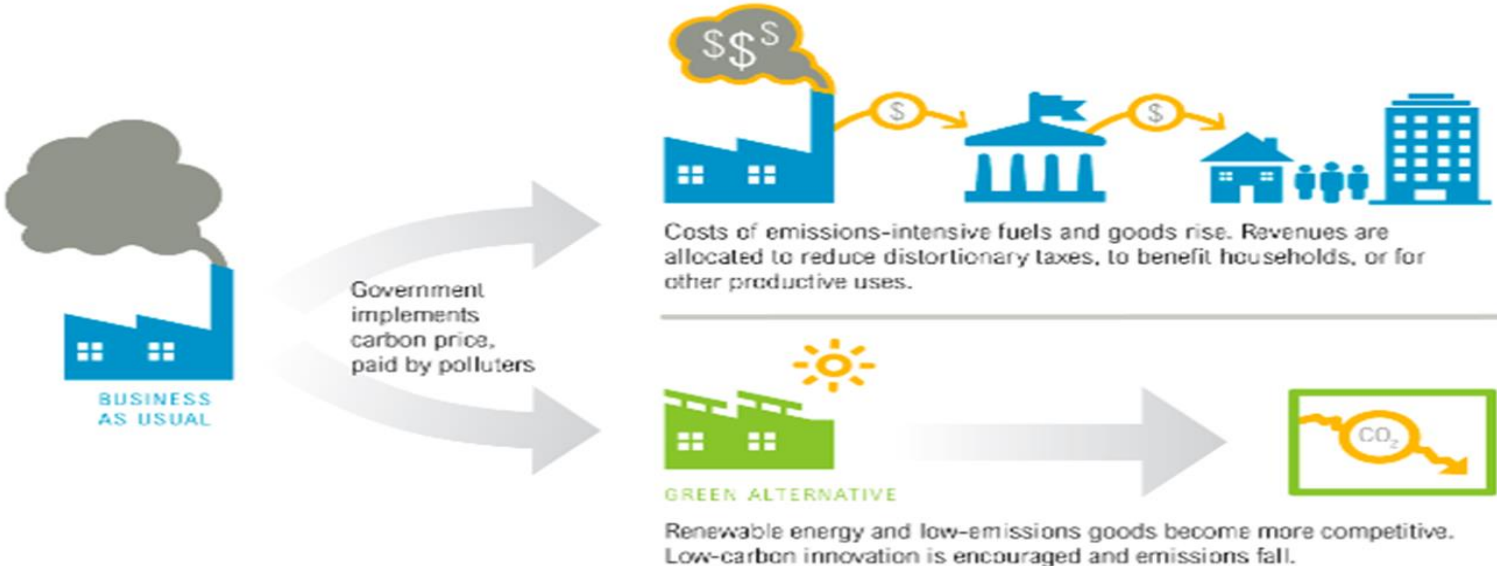
- Organisation non lucrative globale, lancée en 1999
- Voix collective d'entreprises à propos de la tarification du carbone, les marchés et finance
- Représente 150+ compagnies au niveau mondiale
- Développement de politiques, leader intellectuel, renforcement des compétences, meilleures pratiques, transmission de connaissances
- Partenariat globale et dialogues - UNFCCC, Banque mondiale, BID et d'autres!

À propos d'IETA



- **Établi en 2009 – Compagnie internationale**
- **Leader dans la gestion d’outils pour les émissions de gases à effet de serre et stratégies pour les entreprises de toutes les tailles**
- **Services: compensation, mésurement et développement d’émissions de stratégies de réduction**
- **Objectives: protéger l’environnement; offrir avantages à la communauté; améliorer la rentabilité et la valeur de marque; augmenter la satisfaction des employés; promouvoir les Objectives de Développement Durable des Nations-Unis.**

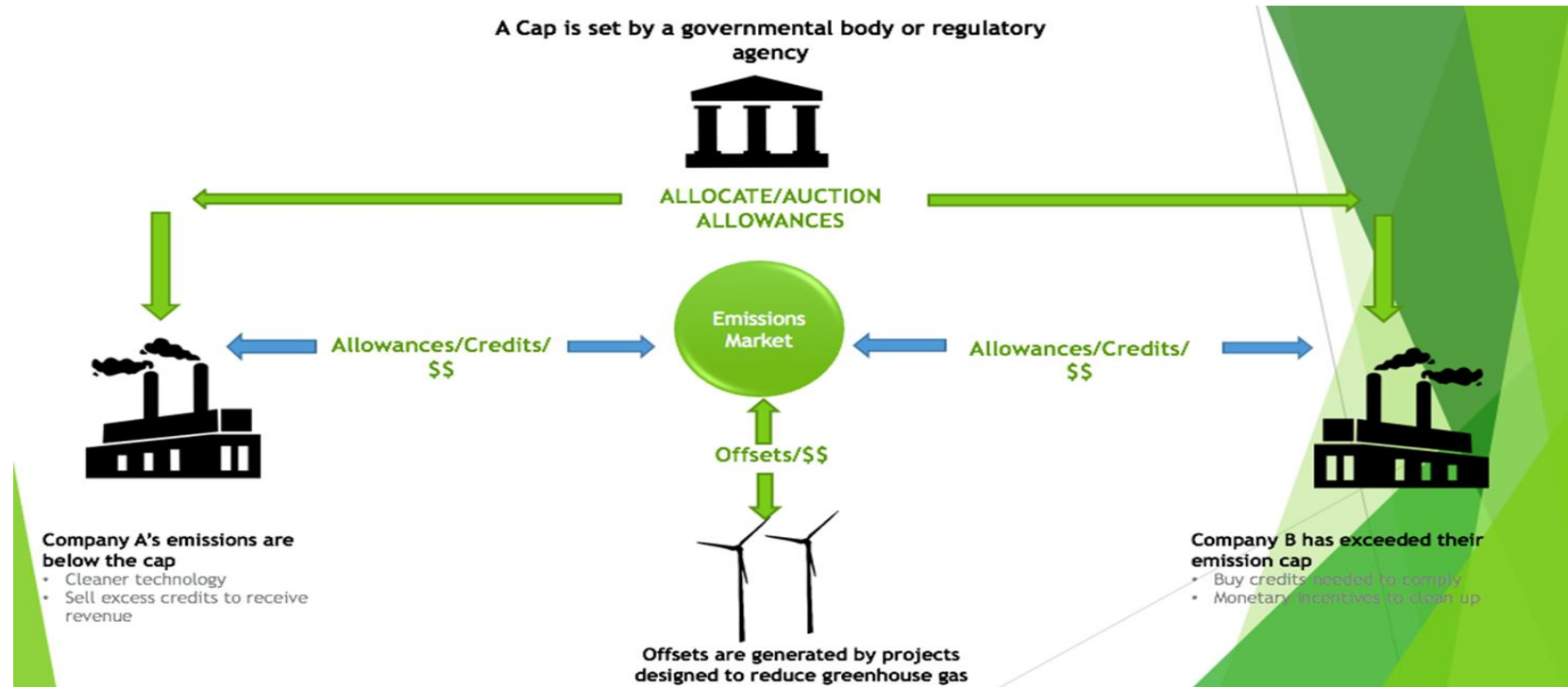
La tarification du carbone



www.wri.org/carbonpricing

 WORLD RESOURCES INSTITUTE

Les systèmes d'échange d'émissions – Les fondements



Protocole de Kyoto vs Accords de Paris

Protocole de Kyoto

- 37 pays avec des objectifs descendants
- Mécanismes CDM et JI pour générer des crédits de carbone à travers le UNFCCC
- Créditer “hors” de l’engagement de réduction

Accords de Paris

- 192 pays avec des promesses planifiés
- Nouveaux mécanismes seront établis sous l’Article 6
- Créditation exigera des modifications correspondantes

Avantages du commerce des émissions - SEQE-UE

- Établit des cibles globales pour réduire les émissions
- Requiert une mesure, une vérification et une publication
- Le système de marché garantit les réductions à moindre coût et soutient le développement de technologie propre
- Dissocie les émissions de la croissance économique
- Peut se lier à d'autres SEQE pour réduire les coûts davantage

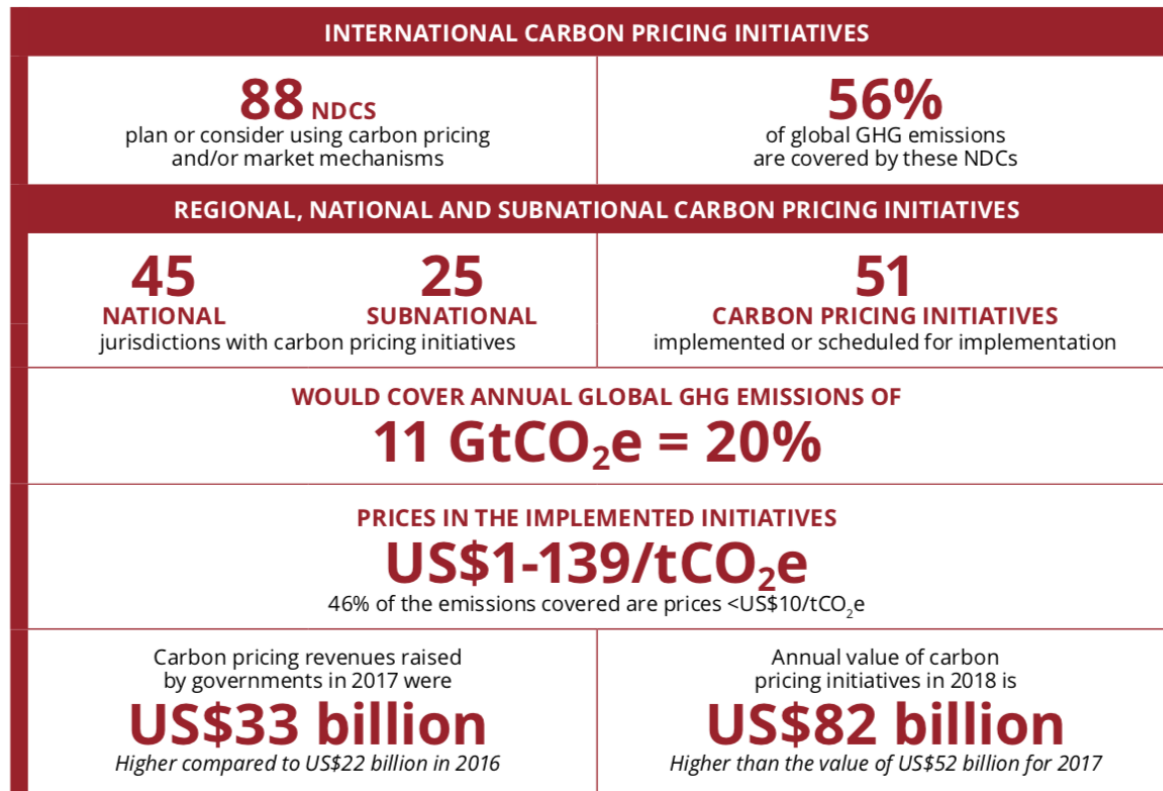
EUA Front-Year Price 2010-2018



Avantages du commerce des émissions - SEQE-UE

- **Fonds levés par SEQE-UE entre 2013-2015 - €11.7 billion**
 - **€8.691 billion dépensé en action climatique locale**
 - **Et €1.048 billion dépensé en action climatique internationale**
- **Émissions de l'UE réduites par 23% entre 1990-2016**
- **L'économie accru par 53% pendant la même période de temps**

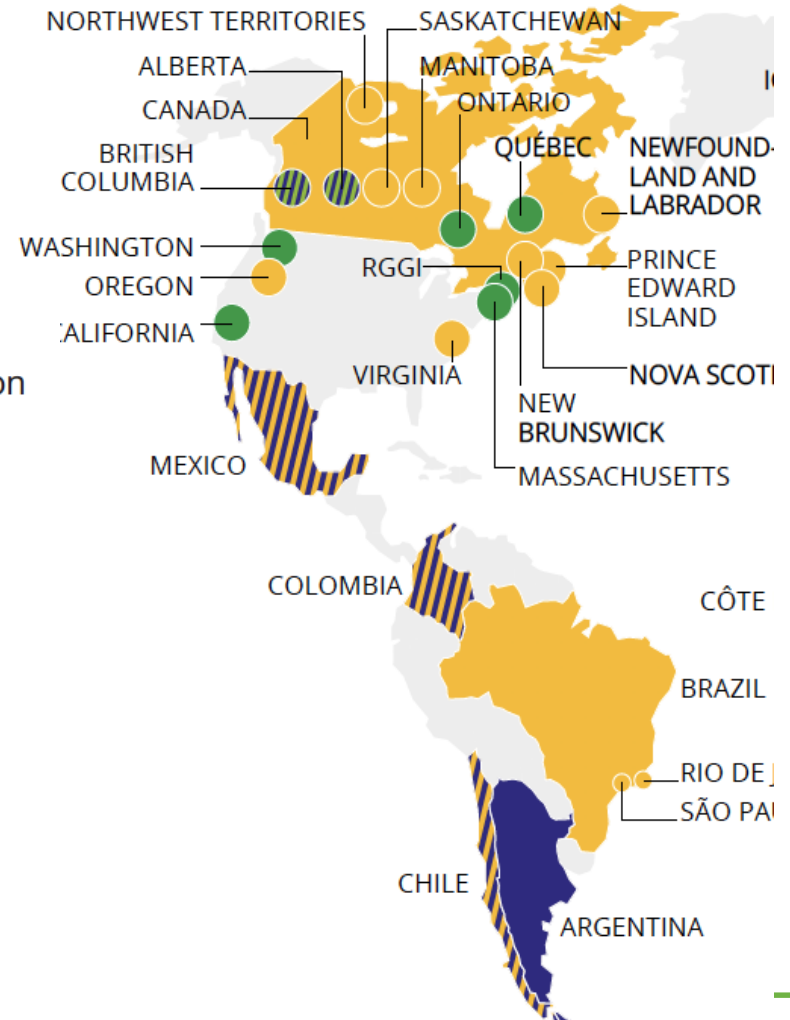
Initiatives de tarification de carbone internationale



Les Amériques



- ETS implemented or scheduled for implementation
- Carbon tax implemented or scheduled for implementation
- ETS or carbon tax under consideration



Déclaration sur la TCA : Domaines prioritaires



CCNUCC & ACCORD DE PARIS



- **L'Accord réunit 195 gouvernements pour agir pour limiter la hausse de la température bien en-dessous de 2 °C et poursuivre les efforts pour limiter la hausse de température à 1,5 °C.**
- **Basé sur les actions définies dans les Contributions déterminées au niveau national de chaque gouvernement pendant une période déterminée (ou année unique) après 2020.**
- **Les règles d'application de l'Accord de Paris fourniront de l'aide, les modalités et les procédures permettant aux gouvernements de le mettre en place (ex. : définir les exigences de publication, ce qui doit être rapporté, mettre à jour les CDN, les secteurs inclus/exclus, l'utilisation de la coopération, etc.)**
- **Le but de Katowice est de finaliser :**
 - **Le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP)**
 - **Les règles d'application de l'Accord de Paris = mise en œuvre de l'accord**

L'Accord de Paris : aperçu



- **Article 2 : Objectif sur le long terme**
- **Article 4 : CDN**
- **Article 6 : Marchés**
- **Article 8 : Pertes et préjudices**
- **Article 10 : Transferts de technologies**
- **Article 13 : Transparence**
- **Article 15 : Mise en œuvre**
- **Article 3 : Progression des efforts**
- **Article 5 : REDD+**
- **Article 7 : Adaptation**
- **Article 9 : Financement**
- **Article 11 : Renforcement des capacités**
- **Article 14 : Bilan mondial**

Résultats désirés pour la COP24



- Pas de « grandes éclaboussures », recherche d'un « résultat équilibré »
- Les gouvernements se sont convenus de finaliser le guide, les modalités et les procédures de mise en œuvre de Paris. Le but de Katowice est de finaliser :
 - Le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP)
 - Les règles d'application de l'Accord de Paris = mise en œuvre de l'accord
- Autres questions à aborder
 - Déclaration ministérielle pour la transition juste
 - Processus politique de Talanoa
 - Action pré-2020
 - Agenda et financement de l'action climatique internationale
 - Le rapport du GIEC doit être remis

Article 6 de l'IETA « Vision »

- **Article 6.2 : Le RATI devient l'approche requise pour tout échange quantifiable d'unité** ou utilisation d'un mécanisme délimité en carbone entre Parties.
- **Article 6.4 : L'EMM est un processus permettant de diviser une activité en unités pour le financement climatique et/ou un transfert ultérieur** d'un résultat d'atténuation (MO, sigle anglais) entre Parties.
- **Article 6.8 : Le cadre non marchand sert pour les activités qui ne sont pas immédiatement délimitées en unités de carbone.**

Article 6,2 de l'IETA « Vision »

Le RATI est un processus volontaire visant à élever le niveau d'ambition, non un mécanisme.

Il s'agit du processus grâce auquel il y a un **transfert quantitatif de capacité de réduction des émissions entre deux Parties** sous forme de :

1. Quotas;
2. Unités de réduction;
3. Rajustement de l'inventaire délimité en carbone

Article 6,4 de l'IETA « Vision »

- Les mécanismes d'atténuation des émissions (EMM, sigle anglais) est un processus permettant de diviser une activité en unités pour :
 - Le financement climatique
 - Un transfert d'un résultat d'atténuation (MO, sigle anglais) entre Parties
 - Permettre l'utilisation de systèmes nationaux de tarification du carbone

Ils doivent tous être mesurés en tCO₂ de manière standardisée par rapport aux valeurs de référence d'une CDN

Merci!

Alexis L. Leroy
ALLCOT Group
@ALLCOT_news

